

FICHE UNIQUE-AFFECTATION EN LYCEE 2019

Fiche unique de préparation à la saisie des vœux à remplir par la famille  
 Pour davantage d'informations, adressez-vous à votre établissement.  
 consulter le guide ONISEP « après la 3ème » de l'Académie de Paris sur  
 Ne pas remplir les parties grisées / (\*) à renseigner obligatoirement

NOM de l'établissement d'origine* :	Nom de l'élève* : ..... Prénom* : ..... Date de naissance* : ...../...../..... Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Elève en situation de handicap* : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Préciser si l'élève est boursier (année scolaire 2018-2019)* : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Classe suivi Année scolaire 2018-2019*	Nom et prénom du représentant légal* : ..... Adresse* : ..... ..... Arrondissement* : ..... Téléphone : ..... Adresse@ .....	
N°I.N.E de l'élève*	Décision d'orientation définitive (après appel éventuel) : ..... signature et cachet de l'établissement*	Doublant Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

- Un élève bénéficiant d'une décision d'orientation en 2<sup>de</sup> GT peut également formuler des vœux dans la voie professionnelle
- Un élève bénéficiant d'une décision d'orientation en 1<sup>ère</sup> Techno peut également formuler des vœux dans la voie professionnelle
- **Voie professionnelle : 4 vœux minimum obligatoires**
- **2<sup>de</sup> GT : 8 vœux obligatoires, les enseignements optionnels ne sont pas pris en compte lors de l'affectation, mais par le lycée au moment de l'inscription, en fonction des capacités d'accueil.**
- **Pour la voie professionnelle et la 1<sup>ère</sup> STL : préciser l'intitulé de la spécialité ou la famille de métiers souhaitée**
- Les élèves non domiciliés à Paris mais scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat parisien peuvent candidater pour des formations relevant d'établissements parisiens. Cependant, ils ne disposeront pas du bonus secteur et auront donc moins de chances d'être affectés.

	Voie Générale et Technologique* (Précisez la série pour la 1 <sup>ère</sup> Techno)	Voie Professionnelle*	CFA°	Spécialité ou famille de métiers*	Nom des établissements et CFA souhaités*	Avis du chef d'établissement sur la spécialité*
1	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt: .....	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
2	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt: .....	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
3	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt: .....	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
4	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt: .....	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
5	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt: .....	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
6	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt: .....	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
7	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt: .....	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
8	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		Ardt: .....	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition

9	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		<i>Ardt: .....</i>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
10	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> Techno	<input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> CAP <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> PRO	<input type="checkbox"/>		<i>Ardt: .....</i>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition

(\*) à renseigner obligatoirement : le numéro INE permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie

(°) Précisez si formation en apprentissage - **Attention** : les vœux des élèves en apprentissage constituent des vœux de recensement et ne donnent pas lieu à une affectation. Les familles doivent se rapprocher du chef d'établissement d'origine de l'élève afin de connaître les démarches à effectuer.

Date\* :

Signature du représentant légal\* :

### Mentions légales :

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-lycée. Le résultat de ce traitement permet de préparer les travaux de la commission d'affectation et la décision d'affectation de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale.

L'algorithme permet d'apparier chacun des vœux d'affectation formulés par les élèves avec l'offre de formation en fonction de la capacité d'accueil. L'élève classe ses vœux par ordre de préférence. Pour chacun de ses vœux, l'élève est classé en fonction des critères de priorités définis par l'académie de l'établissement demandé. Si l'élève est admissible dans plusieurs vœux, la décision finale d'affectation porte sur le vœu préféré.

Le ministère de l'éducation nationale est responsable de l'application Affelnet-lycée pour son développement et le recteur d'académie pour la valorisation de ses paramètres. Conformément à l'arrêté du 17 juillet 2017 portant création par le ministère de l'éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé, le traitement Affelnet-lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves en classe de seconde et première professionnelles, générales et technologiques et en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique.

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale.

Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

Le caractère obligatoire des réponses est signalé par un \*. A défaut de réponse, l'information ne sera pas valorisée pour l'affectation.

Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : Monsieur Gilles Braun – 110 rue de Grenelle 75007 Paris

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : Mme Héléna OYARZABAL-CAFFIAUX – 19 boulevard d'indochine 75019 Paris.